

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

PREAMBULE

L'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales, relatifs au débat d'orientation budgétaire (DOB), impose au maire des communes de 3 500 habitants et plus, dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget, de présenter au conseil municipal, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 07/08/2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), a créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales. Elle a modifié l'article L2312-1 du CGCT en complétant les éléments de forme et de contenu du débat d'orientations budgétaires. Le décret n° 2016-841 du 24/06/2016 a précisé le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

L'obligation d'information a été renforcée par l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques du 22/01/2018 qui prévoit que ce rapport doit aussi présenter :

- Un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement,
- Un objectif d'évolution du besoin annuel de financement.

Le DOB s'appuie sur ce rapport. Il est acté par une délibération spécifique, qui donne lieu à un vote.

Le présent rapport est transmis par le Maire au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

Le Budget Primitif 2021 est le premier du mandat 2020-2026. Il est élaboré dans le contexte très particulier de la pandémie de la COVID 19 et de la crise sanitaire qui font peser de nombreuses incertitudes sur l'Economie et sur le financement des collectivités.

I - LE CONTEXTE GENERAL :

La ville de Cesson, située au sein d'une agglomération de plus de 300.000 habitants est également incluse dans une Opération d'Intérêt National. A ce titre, elle continue de se développer en accompagnant de nouveaux programmes de logements. En accueillant de nouveaux habitants, Cesson doit pouvoir anticiper les besoins sociaux, éducatifs, sportifs et culturels.

Les orientations budgétaires 2021 doivent donc intégrer une vision stratégique sur l'ensemble du mandat et même au-delà. C'est l'objet du Plan Pluriannuel d'Investissement qui traduit la volonté politique des nouveaux élus et qui permet également de donner un cadre financier à cette action.

Après un budget 2020 que l'on pourrait qualifier de budget de transition compte tenu du renouvellement du conseil municipal (sans investissement majeur, sans nécessité d'emprunt), ce premier acte budgétaire de la nouvelle mandature traduit les choix politiques en matière d'équipements et de services.

Celui-ci s'inscrit pourtant dans un contexte particulièrement défavorable :

La crise sanitaire a plusieurs effets :

- Absence de visibilité sur l'évolution de la dynamique économique qui impactera de manière importante le financement du bloc communal.
- Demande sociale en hausse compte-tenu de la fragilité accrue d'une partie de la population
- Coûts des services en hausse pour tenir compte des mesures sanitaires nécessaires
- D'une manière générale, une impossibilité de prévoir sereinement des évolutions de dépenses et de recettes.

La réforme de la fiscalité locale :

La disparition progressive de la Taxe d'Habitation supprime une capacité supplémentaire d'agir sur les recettes. A cela s'ajoute l'impossibilité en 2021 de faire varier le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Il est néanmoins bon de rappeler que **depuis 2010, la majorité municipale a choisi de proposer un maintien des taux.**

A – Le contexte économique mondial

Les conséquences de la crise sanitaire :

L'économie de la zone euro reste en grande difficulté compte tenu de la crise sanitaire. En effet, d'après la Banque Centrale Européenne (BCE), deux années devraient être nécessaires pour effacer l'effet de la crise sanitaire sur le PIB. Toutefois, même si la BCE a abaissé légèrement ses prévisions de croissance pour 2021 et 2022, elle est moins pessimiste sur l'ampleur de la récession en 2020.

Ainsi, les économistes de la BCE s'attendent désormais à une contraction de 8% du PIB de la zone monétaire en 2020, contre - 8,7 % attendu précédemment, ainsi qu'à un rebond de + 5 % et + 3,2 % en 2021 et 2022 contre respectivement 5,2 % et 3,3 % annoncés lors de la publication des dernières prévisions en juin.

A cela j'ajoute des tensions entre les Etats-Unis et la Chine qui impactent l'activité mondiale même si la sortie de la crise politique à la suite des élections présidentielles se dessine.

La conséquence de la crise sanitaire sur les marchés financiers est une crise exceptionnelle qui entraîne un choc économique hors norme :

- Destructures de 20,5 millions d'emplois en avril 2020 aux Etats Unis
- Un cours du baril de Pétrole qui s'est effondré
- 750 Milliards d'euros de dette mutualisée émise par l'Union Européenne

La Chine est la seule grande puissance économique qui affichera une croissance positive

Toutefois, l'inflation est restée sous contrôle (en lien avec le prix de l'énergie)

Le niveau du dollar est en baisse.

Les marchés boursiers restent très dynamique grâce notamment aux GAFA qui ont profité de la crise. Toutefois, ces valorisations des entreprises de la Tech est excessive (Par exemple La valorisation d'Apple est égale au PIB de l'Italie, 2000 Milliards de dollars).

Les taux et les conditions de crédits :

La baisse se poursuit sur les taux longs et les taux courts sont eux aussi faiblement impactés. Un retour des taux en territoire positif n'est pas attendu avant 2028.

Les conditions de crédits reviennent peu à peu à la normale.

Des dépenses publiques qui font croître de manière exceptionnelle la dette de l'Etat :

La crise sanitaire a fait évoluer le besoin de financement de l'Etat de 100 milliards d'euros. Cela afin de couvrir les dépenses pour couvrir les indemnités liées à la crise.

Le plan de relance conçu à compter du mois de juin est ciblé sur les ménages les plus modestes, l'investissement des entreprises et l'investissement public.

Il s'articule autour de **la transition écologique et énergétique, la compétitivité des entreprises et la cohésion sociale.**

II - LE CONTEXTE LOCAL :

Les orientations retenues découlent de ce contexte mouvant et des choix et objectifs politiques suivants :

- Stabilité des taux d'imposition,
- Ajustement des tarifs avec mise en place du taux d'effort,
- Début du programme d'investissements structurels.

Le budget communal se compose :

↳ **D'une section de fonctionnement :**

Elle comprend des dépenses courantes n'affectant pas le patrimoine communal : frais de personnel, frais de gestion (fluides, restauration scolaire, fournitures entretien courant, assurances...), frais financiers (notamment intérêts des emprunts), autres charges de gestion courante (participation aux SDIS, Syndicat Intercommunal, subventions aux associations...), amortissements et provisions.

En recettes, cette section comprend les recettes fiscales, la dotation globale de fonctionnement et autres dotations versées par l'Etat, la Région, le Département, la CAF..., les impôts indirects (droits de mutation, taxe locale sur la publicité extérieure...), les produits des services (restauration scolaire, centre de loisirs...) et les autres produits (revenus des immeubles, locations de salles...).

Le solde des mouvements réels de la section de fonctionnement est appelé l'épargne brute. Cette épargne doit servir à rembourser le capital de la dette en priorité. Le solde disponible, appelé épargne nette, sera utilisé pour financer les investissements, c'est l'autofinancement.

↳ **D'une section d'investissement :**

Elle retrace toutes les opérations affectant le patrimoine de la commune et son financement.

Ainsi, lorsqu'une collectivité locale souhaite réaliser des dépenses nouvelles d'investissement (construction d'un nouvel équipement, réfection de la voirie, aménagement d'espaces verts, acquisition de véhicules, matériels...), elle peut les financer :

- En obtenant des subventions d'équipement (Etat, Région, Département...) qui couvriront pour partie ces dépenses,
- Par les remboursements de TVA (FCTVA avec un décalage d'un an suite au plan de relance),
- En recourant à l'emprunt, mais ceci augmente l'endettement et les frais financiers,
- En ayant recours à l'autofinancement, donc en réalisant des économies sur les dépenses de fonctionnement.

Les autres moyens pour augmenter l'autofinancement consisteraient à augmenter les recettes de fonctionnement (augmentation des impôts et/ou augmentation des produits perçus sur les usagers par l'intermédiaire des tarifs communaux). Hypothèse qui n'est pas retenue !

Tout accroissement des dépenses de fonctionnement limite la possibilité d'autofinancer les dépenses d'investissement, qui ne peuvent alors être financées que par des ressources externes.

III - LES ORIENTATIONS DU BUDGET PRIMITIF 2021

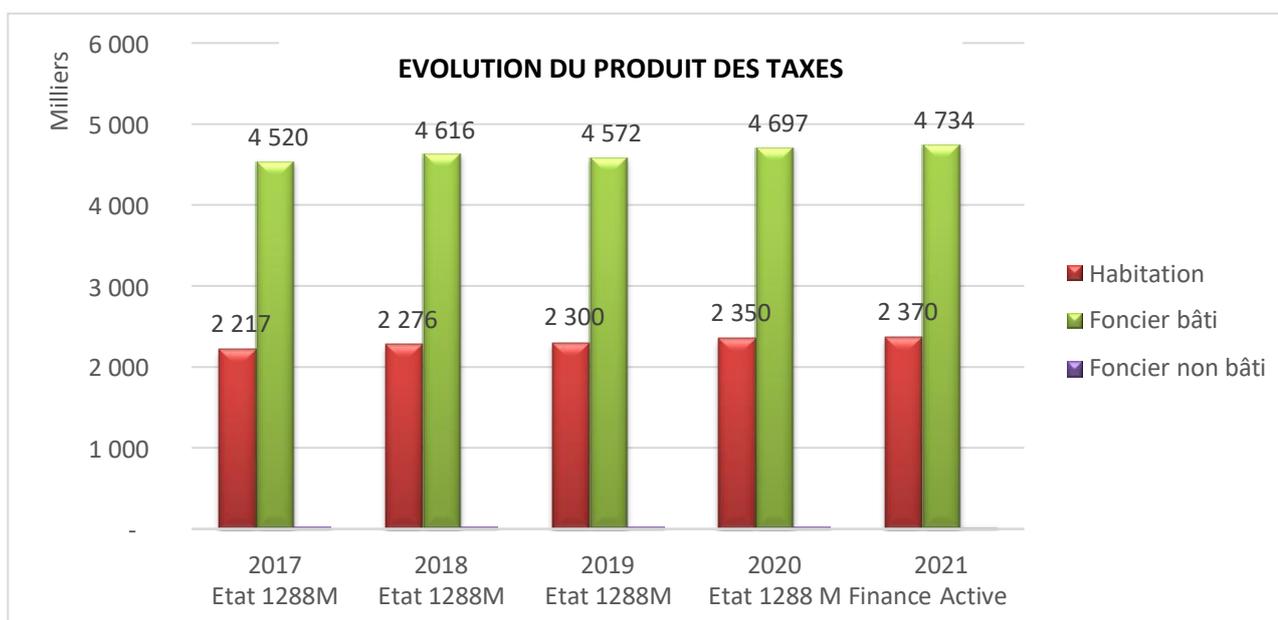
Le compte de gestion et le compte administratif n'ayant pas encore été contrôlés, les chiffres fournis pour l'exercice 2020 sont provisoires.

Comme par le passé, il convient de procéder à la valorisation des recettes pour procéder ensuite à l'inscription des dépenses.

✓ **Pour la SECTION de FONCTIONNEMENT :**

RECETTES :

- Première ressource du budget communal, la fiscalité sur les ménages n'a pas connu d'augmentation depuis 2010 et elle n'augmentera pas non plus en 2021. L'évolution en valeur est due à l'augmentation du nombre d'habitations et à l'évolution des bases décidée par l'Etat (l'évolution serait nulle en 2021)



- La seconde ressource importante, permettant le financement de la section de fonctionnement du budget communal, est la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.). Versée par l'Etat aux collectivités locales, elle est aujourd'hui constituée pour la ville de Cesson de :

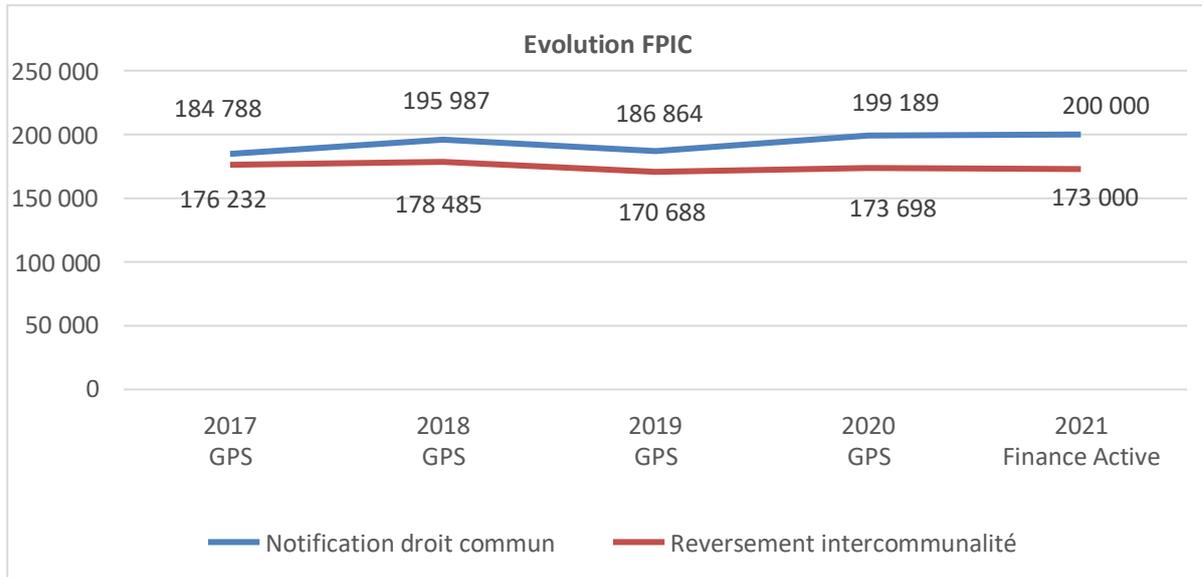
↳ la dotation forfaitaire qui se décompose comme suit :

- Une dotation de base dont le montant est fonction du nombre d'habitants,
- Une part dynamique en fonction de l'évolution de la population,
- Un écrêtement,
- La contribution des collectivités locales au financement des finances publiques est suspendue depuis 2018

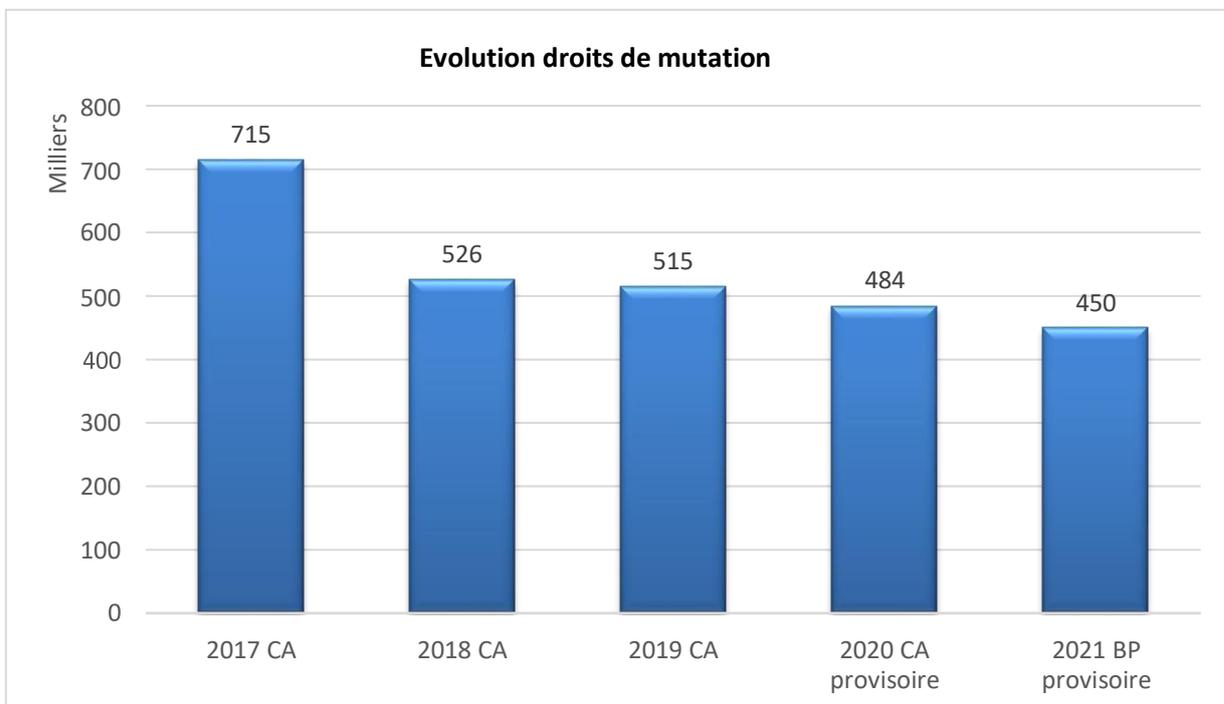
↳ La dotation de solidarité rurale ou dotation de solidarité urbaine (la ville n'est plus éligible à la DSR depuis que la population a atteint 10 000 habitants mais ne l'est pas non plus pour la DSU),

↳ La dotation nationale de péréquation

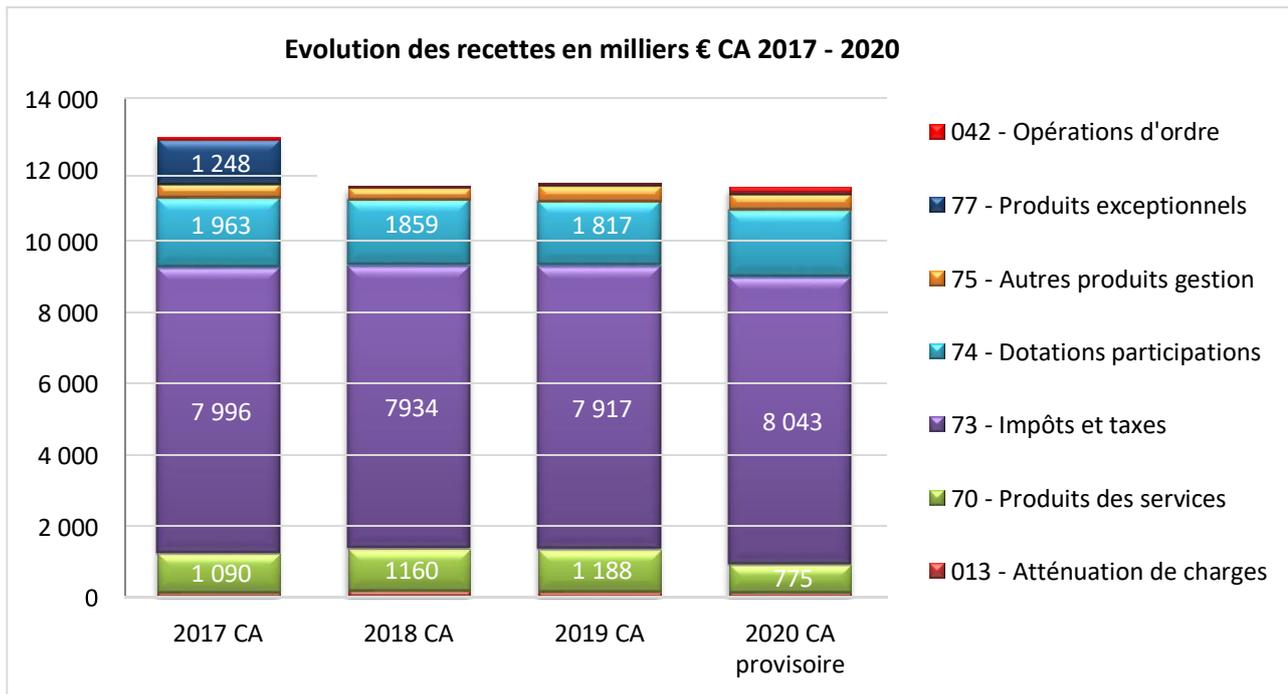
Au moment de sa création, le SAN de Sénart reversait à la ville le montant de droit commun. La Communauté d'Agglomération GPS a choisi une répartition dérogatoire libre ce qui implique que la ville perd tous les ans une partie de cette recette au profit de la communauté d'agglomération.



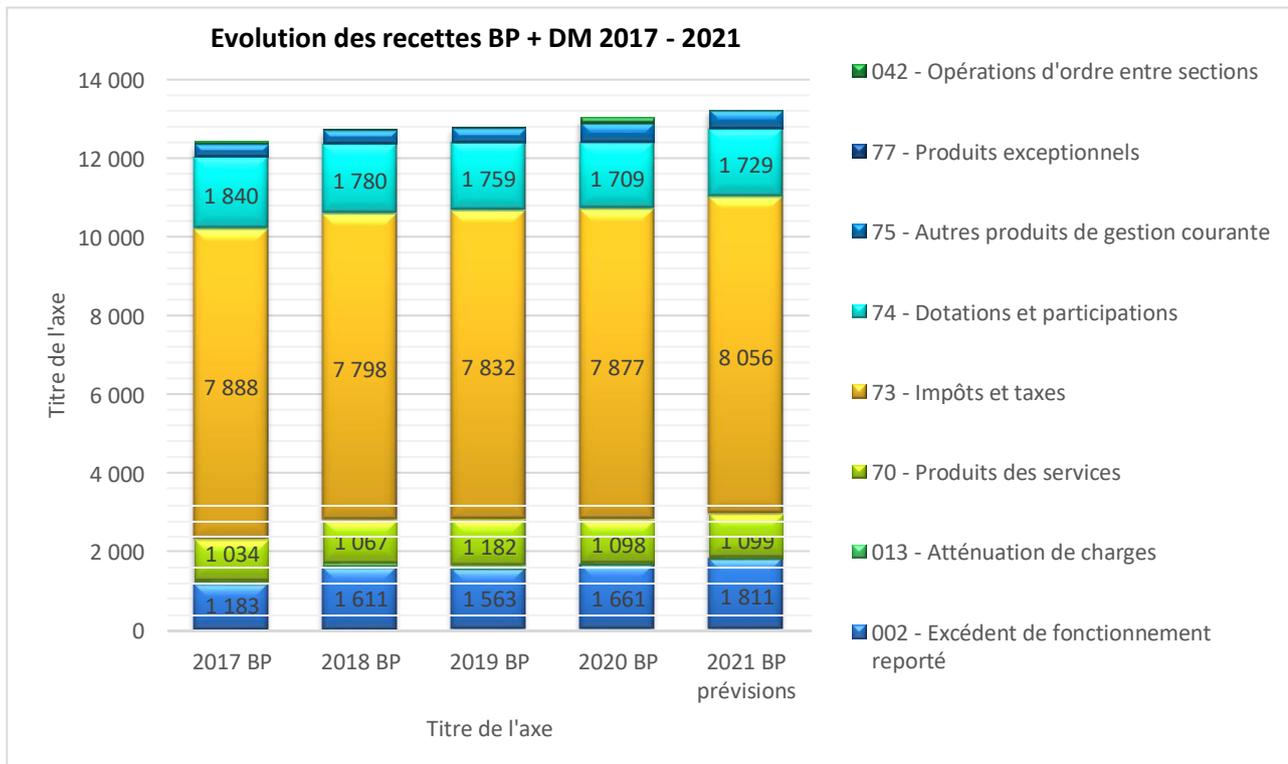
- La reprise significative des droits de mutation enregistrée depuis 2014 a perduré en 2019 pour atteindre un niveau quasiment identique à 2018. En 2020, 484.000 € ont été perçus. Il a été inscrit dans le projet de budget 2021, 450.000 €.



Dans ce contexte, le détail des recettes de fonctionnement se décompose de la façon suivante :



En 2021, les recettes de fonctionnement connaissent peu d'évolution par rapport au BP précédent.



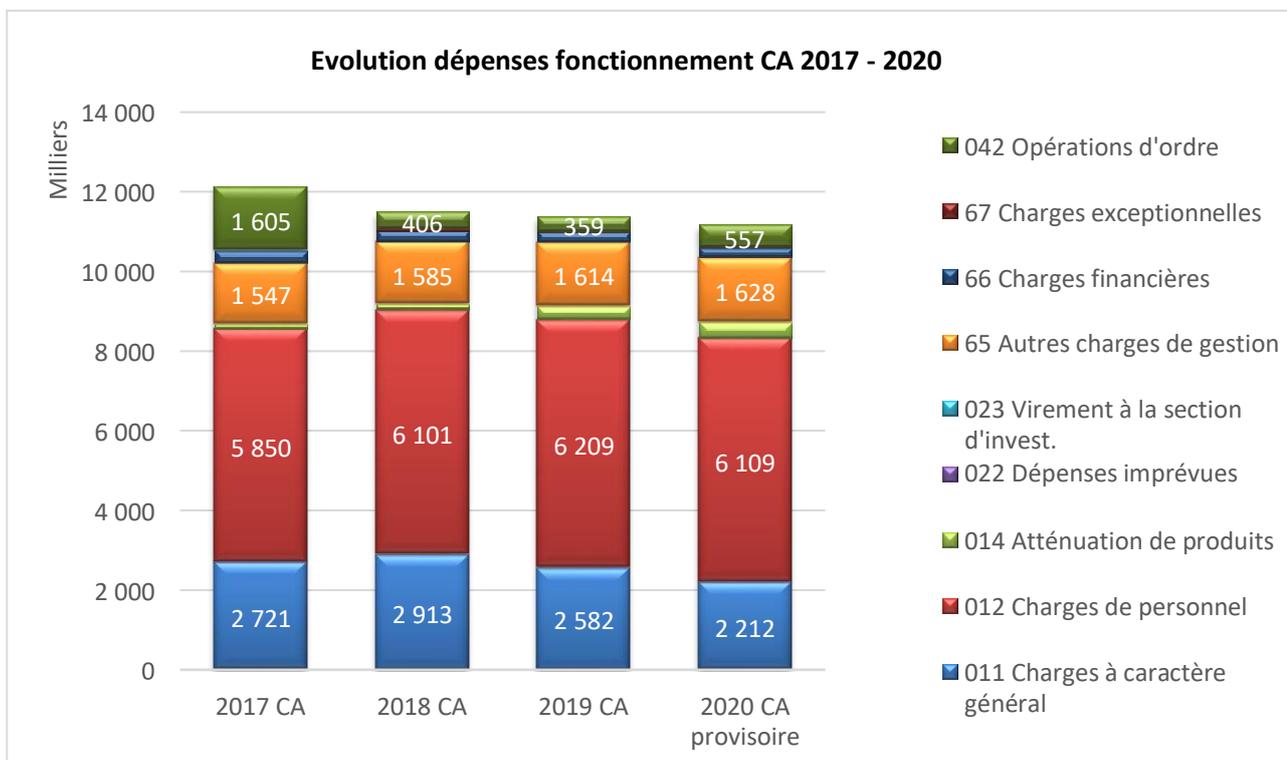
Les tarifs des services à la population ont été réformés pour 2021 avec l'introduction du taux d'effort.

DEPENSES :

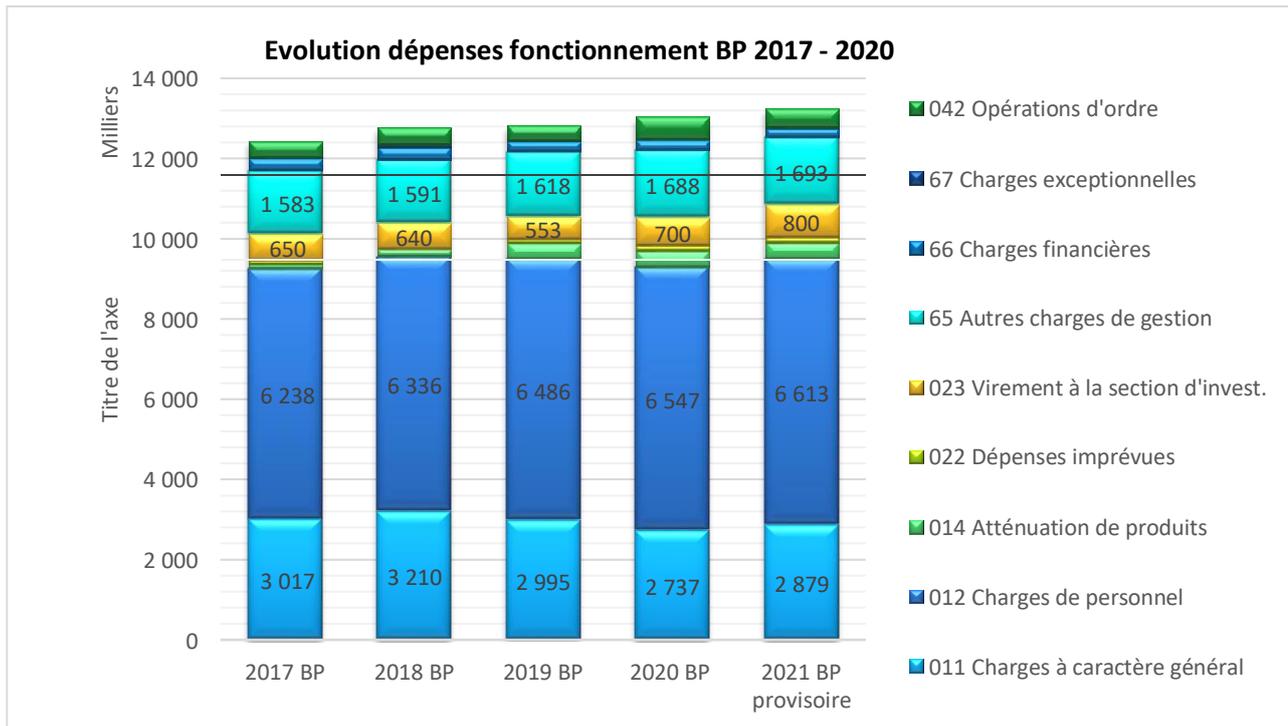
En 2020, l'exécution des dépenses de fonctionnement a de nouveau connu une très légère baisse par rapport à 2019.

- Chapitre 011 : diminution de certaines charges à caractère général et notamment les charges liées à l'achat de repas pour la restauration scolaire, les cantines et centres de loisirs ayant été fermés pendant le confinement,
- Chapitre 012 : baisse due à la fermeture des structures pendant le confinement,
- Chapitre 014 : augmentation de l'attribution de compensation liée aux transferts de compétences à GPS et augmentation du prélèvement au titre de la loi SRU (Solidarité Renouvellement Urbain),
- Chapitre 65 : chapitre stable
- Chapitre 66 : baisse des intérêts des emprunts,
- Chapitre 042 : augmentation des amortissements

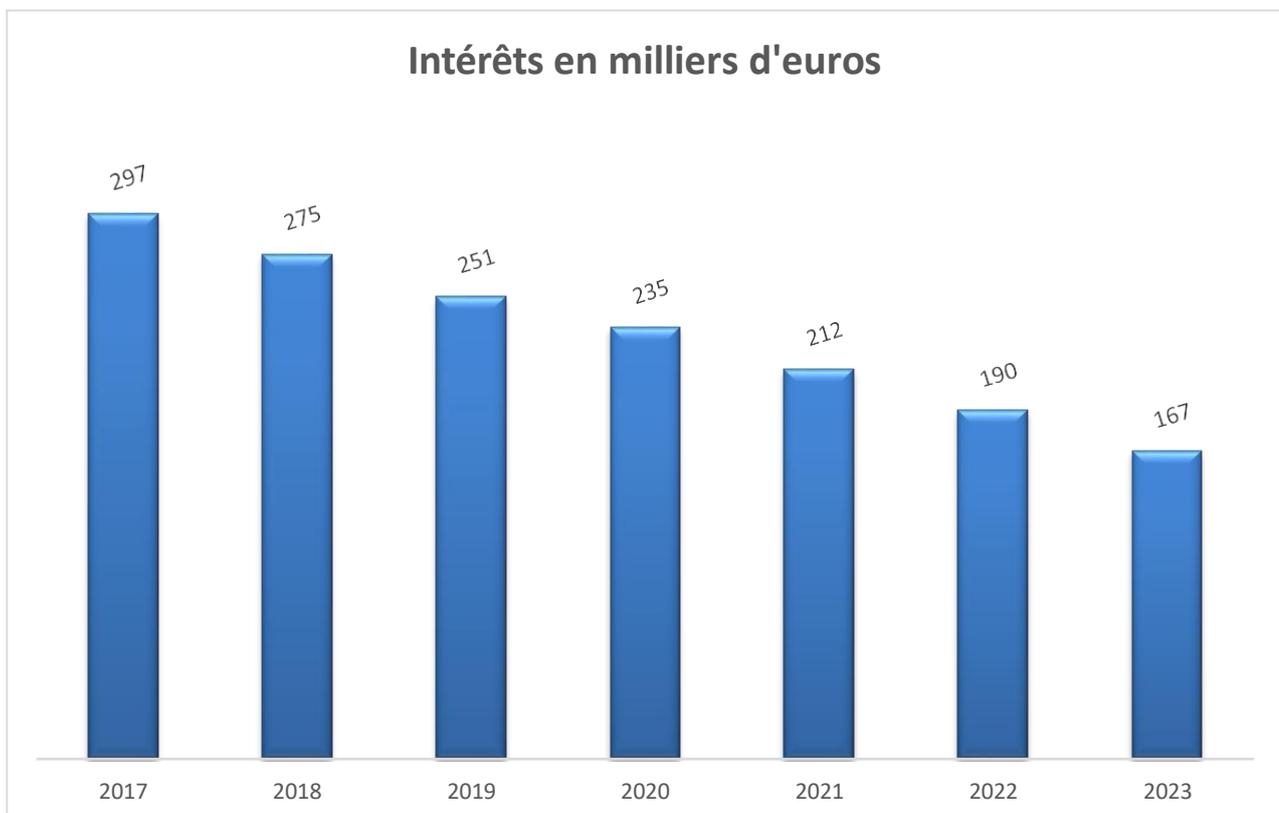
Dans ce contexte le détail des dépenses de fonctionnement se décompose de la façon suivante :



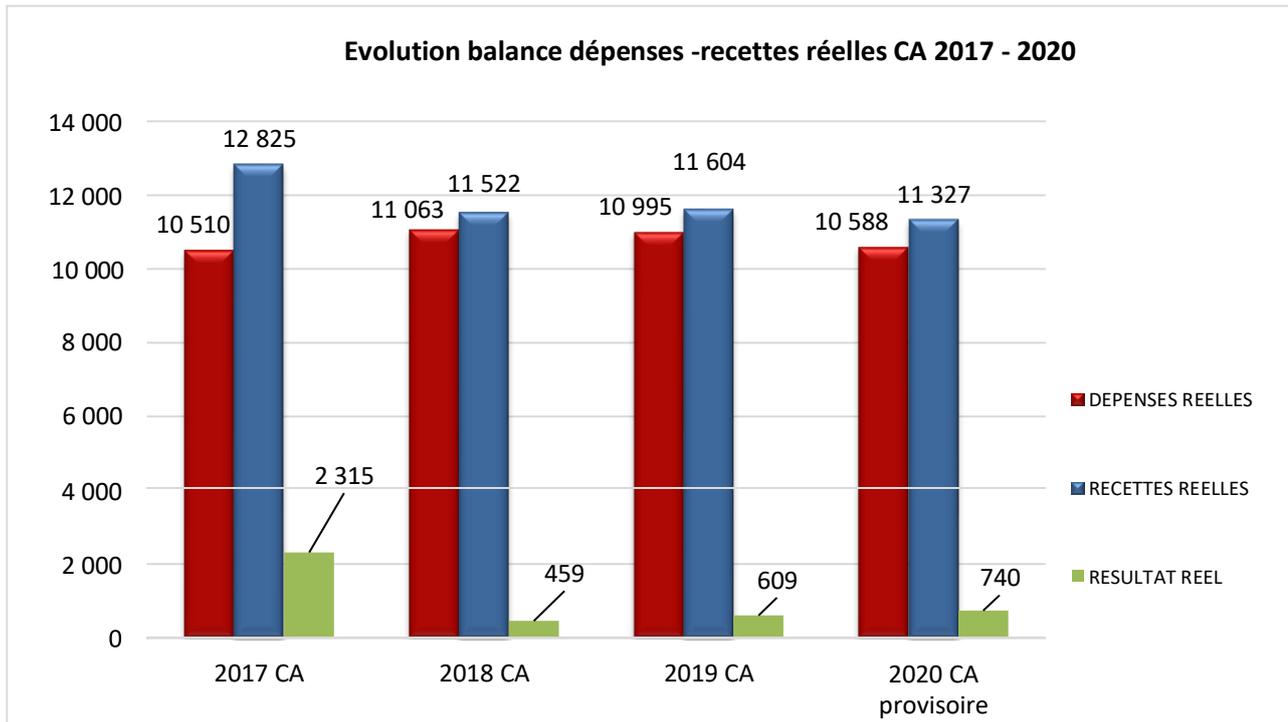
- En 2021, les charges du chapitre 011 augmentent de 5,23% par rapport au BP 2020 notamment dû à l'augmentation des postes d'entretien des bâtiments publics et des voiries, des contrats de maintenance, de l'entretien des locaux et de la formation des agents celle-ci n'ayant pu être effectuées en 2020 compte tenu du contexte sanitaire.
- La contribution versée à la Communauté d'Agglomération de Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart, du fait des transferts de compétences, est estimée pour 2021 à 311.210 € en fonctionnement. A cela s'ajoute également une contribution en investissement. Rappelons que Cesson fait partie des 2 villes sur les 23 qui composent la CA de Grand Paris Sud, qui versent une contribution du fait des transferts de compétences. Les autres communes de GPS perçoivent une dotation.



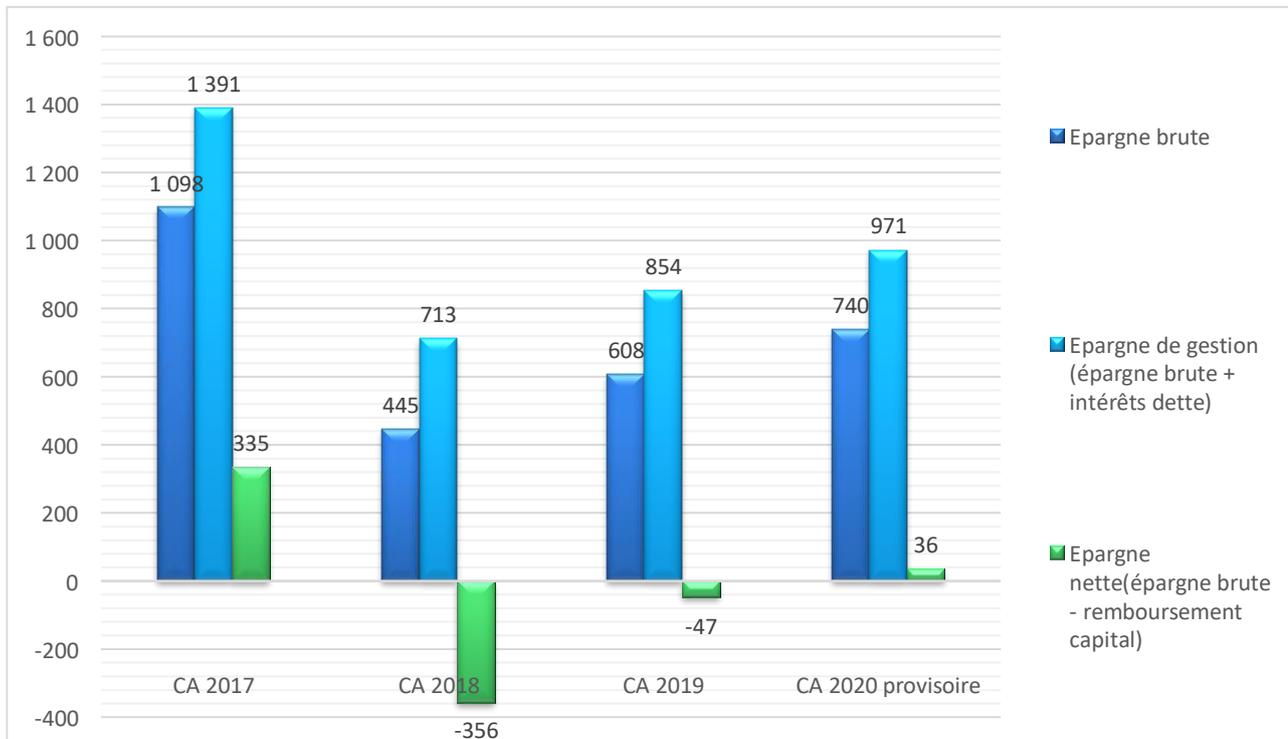
Depuis 2011, les nouveaux emprunts, contractés à des taux plus intéressants et pour des montants maîtrisés, permettent à la ville de diminuer de façon significative les intérêts de la dette. En 2020, la ville n'a pas eu de recours à l'emprunt.



BALANCE DEPENSES ET RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT



Dans ce contexte de contrôle permanent des dépenses et de gestion des recettes, sans augmentation de la fiscalité, l'épargne nette est devenue négative en 2018 comme en 2013. Le redressement débuté en 2019 a été conforté en 2020.



La concordance du Compte de Gestion et du Compte Administratif de la Ville n'ayant pas été finalisée, une première approche des soldes d'exécution de la section de fonctionnement peut être malgré tout réalisée, puis comparée avec les années précédentes.

Sous cette réserve, le résultat de fonctionnement de l'année 2020 s'établirait donc comme suit :

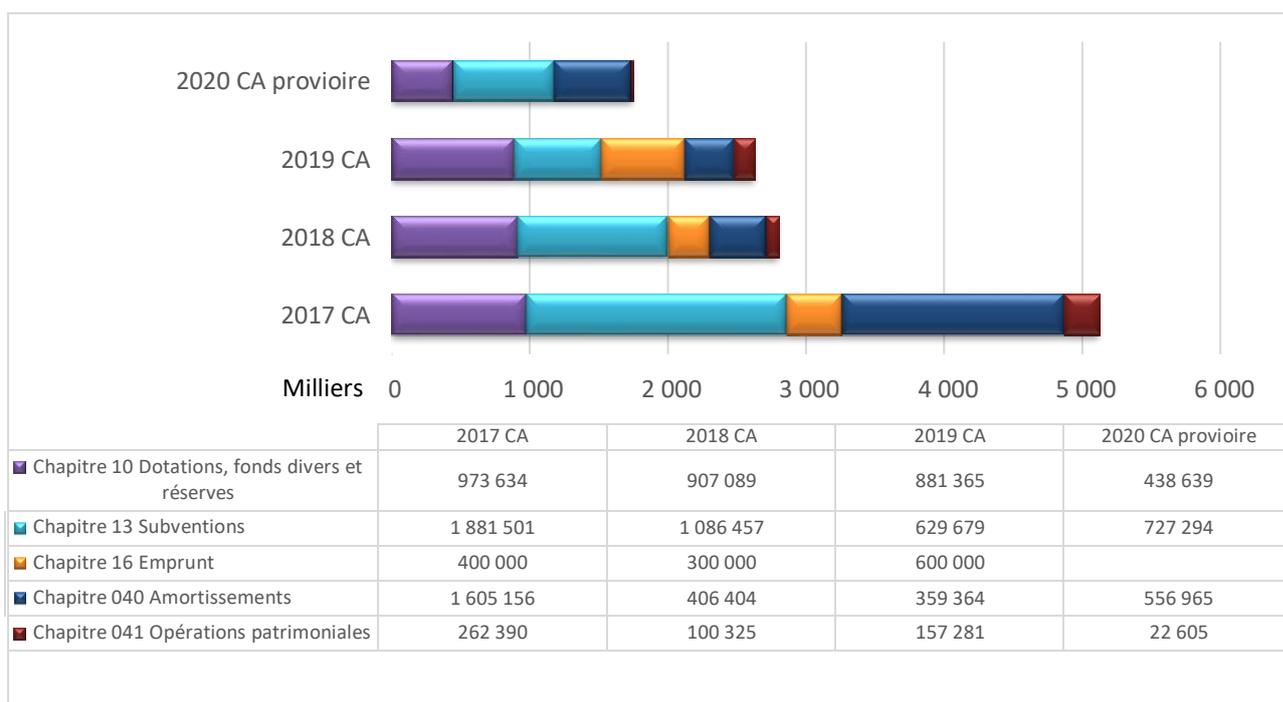
Libellés / Montants en €	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes de l'exercice	11 653 436	11 835 919	12 873 422	11 541 283	11 628 049	11 468 935
Dépenses de l'exercice	11 129 477	11 188 546	12 115 010	11 469 725	11 354 709	11 144 613
A = Résultat de l'exercice	523 959	647 373	758 412	71 558	273 340	324 322
Excédent de fonctionnement reporté	631 583	1 035 701	1 183 075	1 611 487	1 563 045	1 661 385
B= Résultat de clôture	1 155 542	1 683 074	1 941 487	1 683 045	1 836 385	1 985 706

✓ **Pour la SECTION d'INVESTISSEMENT :**

RECETTES :

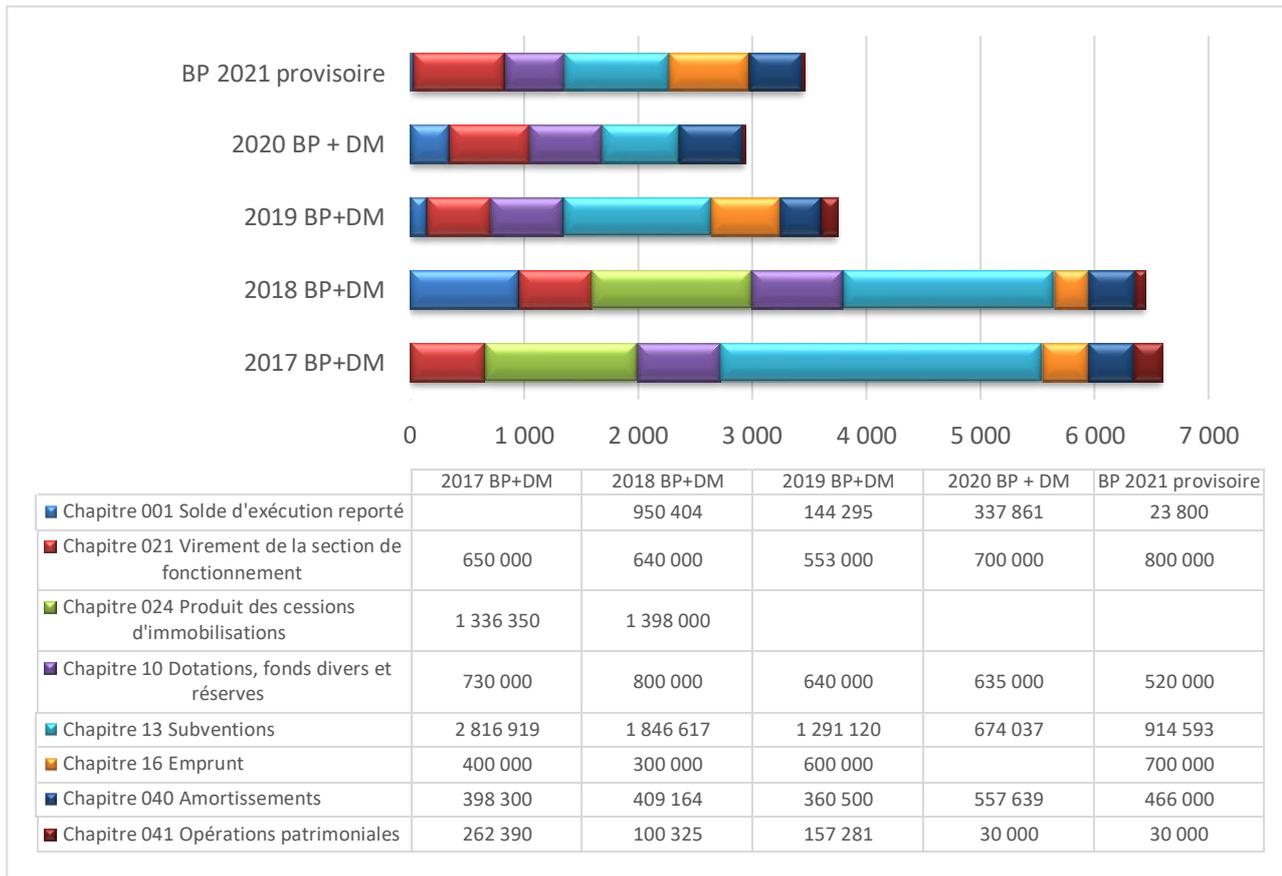
Le financement de la section d'investissement s'est effectué en 2020, pour partie :

- ✓ Par un effort de virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement,
- ✓ Par l'utilisation de l'enveloppe d'investissement de la communauté d'agglomération (« droits de tirages ») notamment pour la fin de la réhabilitation du parc urbain, la réhabilitation du CTM et le programme de voiries,
- ✓ Par l'obtention de subventions notamment pour l'installation de la vidéoprotection et la mise en sécurité des abords des écoles Paul Emile Victor et Jacques Prévert,
- ✓ Il est rappelé que la ville n'a eu recours à l'emprunt en 2020.



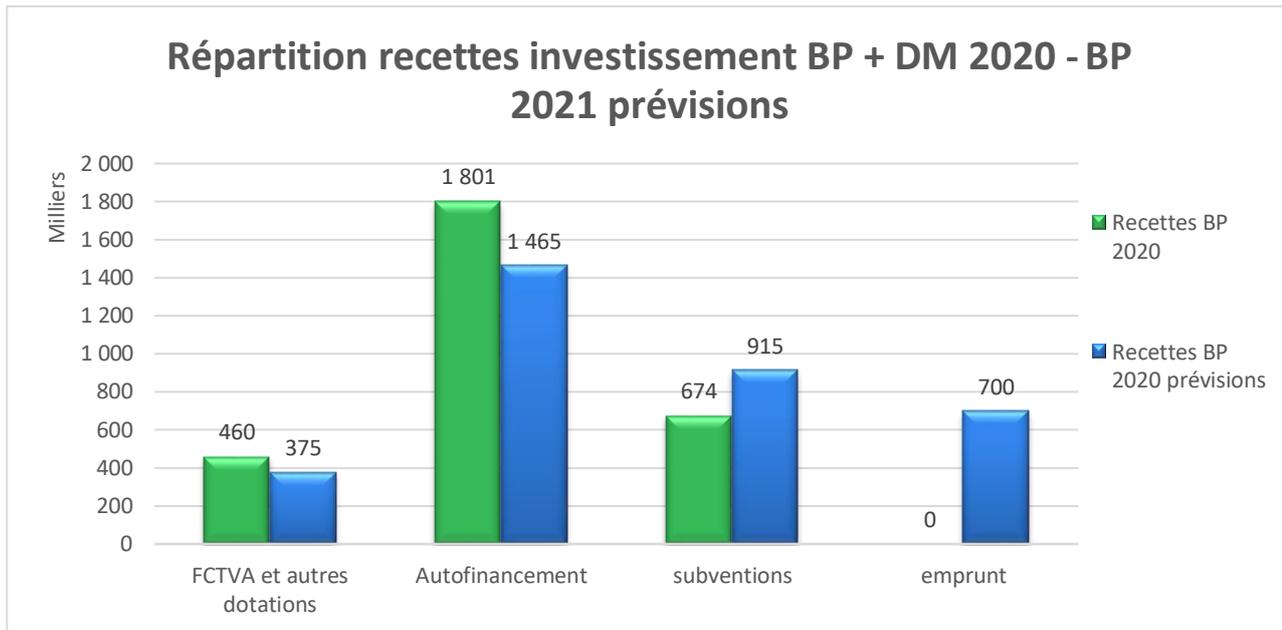
En 2021, le financement de la section d'investissement se fera par :

- Un emprunt de 700 000 €,
- Un virement de la section de fonctionnement plus important qu'en 2020 : 800 000 €,
- Un versement au compte 1068 « Excédents de fonds capitalisé » de 175 000 € que la ville choisie de verser permettant de figer des crédits de fonctionnement vers l'investissement :



Pour 2021, les subventions sont celles versées en majorité pour :

- La vidéoprotection et les travaux dans les écoles pour 150 000 € par le versement de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux),
- La construction du nouveau poste de Police Municipale par le complément de fonds de concours (droits de tirages) pour un montant de 228 000 € et une subvention de la Région de 210 600 €,
- Le PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) pour un montant de 20 000 €,
- L'appel à projet Région + budget participatif pour 46 000 €

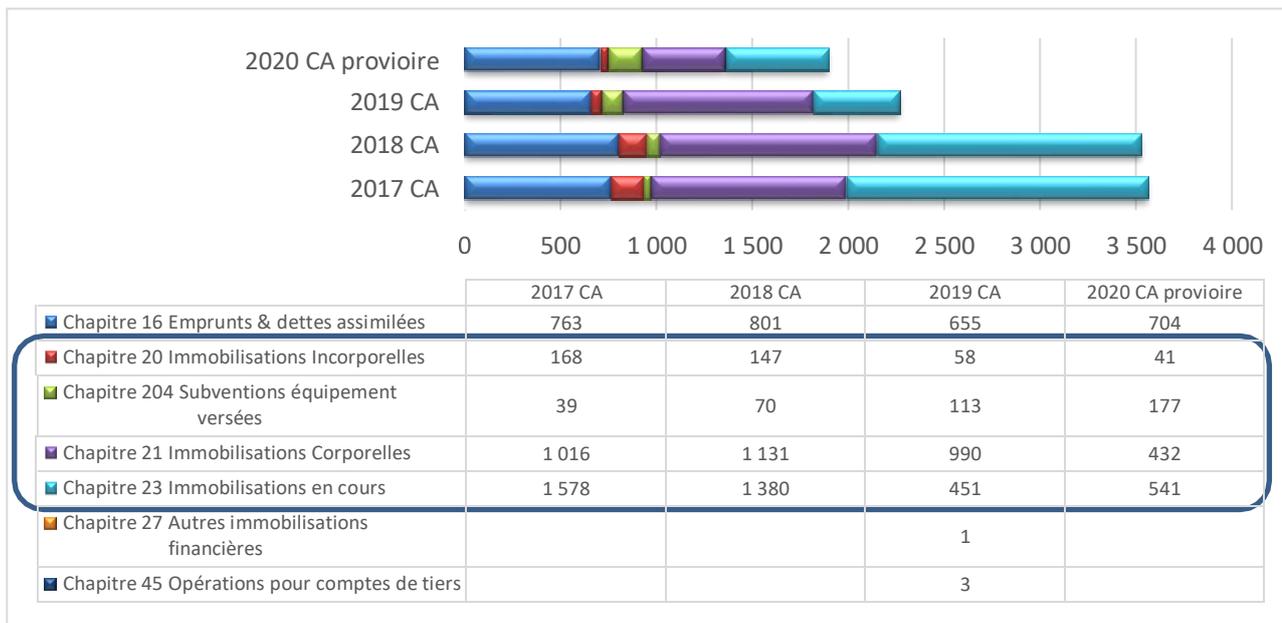


DEPENSES :

En 2020, les chapitres 20 et 23 correspondent essentiellement aux paiements des études pour la construction du poste de Police Municipale et aux travaux de réhabilitation du CTM et du parc urbain.

Le chapitre 20 correspond également à l'acquisition de nouvelles licences informatiques pour les écoles et les services de la ville.

Sur le chapitre 21 des travaux de sécurisation et de rénovation des écoles ont été réalisés. Ils seront poursuivis en 2021. Des travaux de voirie ont également été financés avec notamment l'aménagement du rond-point de la gare et la mise aux normes de trottoirs. Afin de permettre la mise en place du télétravail, l'acquisition d'ordinateurs portables a été nécessaire.



A titre liminaire pour 2021, il convient d'indiquer que les montants et les phasages du plan pluriannuel d'investissement (PPI) sont des estimations qui seront ajustées au fur et à mesure de l'avancée de l'exercice budgétaire et des contraintes rencontrées lors de l'exécution des travaux.

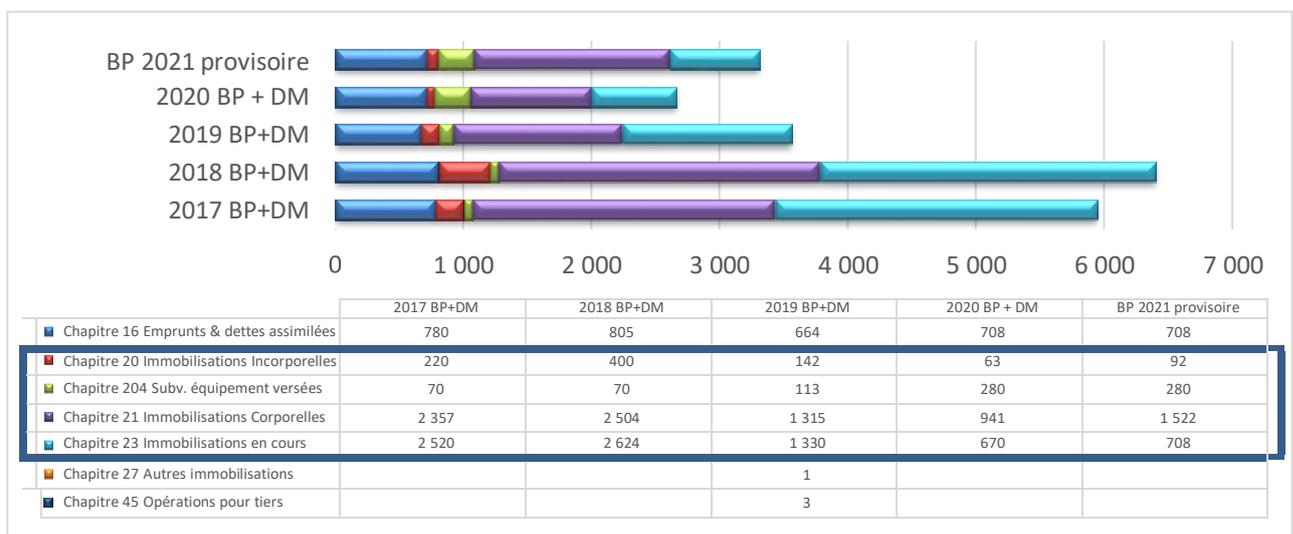
Les principales dépenses pour 2021 par chapitre sont :

- Chapitre 16 :
 - le remboursement des emprunts pour 708 500 €,

- Chapitre 20 :
 - les frais d'études pour la construction du nouveau poste de Police Municipale pour 21 500 €,
 - les frais d'études pour la conception d'une liaison douce dans la coulée verte dans le quartier de la Plaine du Moulin à Vent pour 10 000 €
 - la refonte du site de la ville pour 10 000 €
 - l'acquisition de licences diverses pour les services et les écoles pour 9 820 €...

- Chapitre 21 :
 - l'acquisition du terrain au 32 rue Grande pour le CTM pour 245 000 €,
 - le fleurissement et aménagement paysagers pour 76 500 €,
 - l'aménagement du cimetière pour 31 900 €,
 - des travaux divers dans les écoles et les bâtiments pour 419 650 €,
 - des travaux divers de voirie pour 283 124 €,
 - l'installation de matériels de voirie (panneaux, radars...) pour 30 000 €,
 - l'installation de nouveaux réseaux d'électrification pour 13 500 €
 - l'installation de vidéoprotection pour 67 000 €,
 - l'acquisition de matériel et d'outillage pour 107 660 €,
 - l'acquisition de véhicule pour 7 000 €,
 - l'acquisition de matériel de bureau et informatique pour les écoles et les services municipaux pour 52 730 €,
 - l'acquisition de mobilier et matériels pour les écoles et les services municipaux pour 47 120 €.

- Chapitre 23 :
 - la réhabilitation du parc urbain pour 35 500 €,
 - la réhabilitation du CTM pour 100 000 €,
 - la première phase de la construction du poste de Police Municipale pour 541 431,71 €.



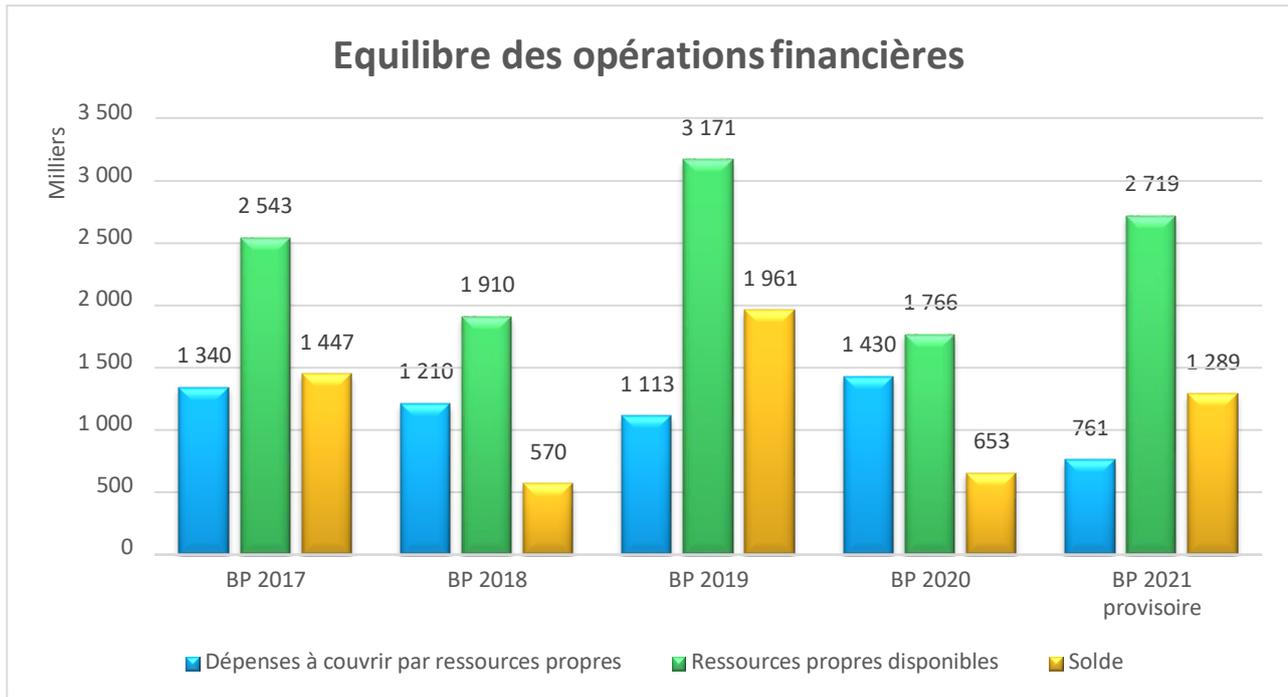
Les dépenses d'investissement sont résumées dans le PPI présenté dans le tableau ci-dessous :

Valeur HT Projets	Année					Totaux
	2021	2022	2023	2024	2025	
Groupes scolaires	0	0	0	300 000	650 000	950 000
Bâtiments	135 000	135 000	135 000	135 000	135 000	675 000
Cession	0	-800 000	0	0	0	-800 000
Coulée Verte +Piste C.	32 500	78 000	71 500	26 000	0	208 000
Crèche CLF Salle Asso	25 000	225 000	280 000	0	0	530 000
CTM	104 000	80 000	80 000	0	0	264 000
Écoles - Travaux	50 000	75 000	75 000	75 000	100 000	375 000
Eq't Jeunesse PMV	0	35 000	175 000	140 000	0	350 000
Espaces verts	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	300 000
Masa	54 000	0	0	0	0	54 000
Matériel roulant	30 000	36 000	36 000	36 000	36 000	174 000
MSP 2	12 000	28 000	0	59 000	6 400	105 400
Plan Numérique	45 000	45 000	45 000	45 000	45 000	225 000
Police Municipale	275 000	250 000	0	0	0	525 000
Stationnement	60 000	70 000	70 000	0	0	200 000
Terrain Jegado	260 000	0	0	0	0	260 000
VidéoSurveillance	56 000	98 000	98 000	98 000	98 000	448 000
Voirie	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	750 000
Totaux	1 348 500	565 000	1 275 500	1 124 000	1 280 400	5 593 400

Certaines dépenses telles que les emprunts, les amortissements de subventions, les restes à réaliser, le solde d'exécution de l'exercice précédent si négatif, doivent être couvertes par des recettes propres telles le FCTVA, la taxe d'aménagement, les provisions, les amortissements des immobilisations, le virement de la section de fonctionnement, les restes à réaliser, le solde d'exécution de l'exercice précédent si positif, l'affectation au compte 1068.

En 2020, le résultat d'investissement étant positif, la ville n'est pas obligée de transférer des crédits du résultat de fonctionnement vers l'investissement. Toutefois, afin de limiter le recours à l'emprunt, il a été fait le choix d'abonder le compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » à hauteur de 175 000 €.

Les dépenses devant être obligatoirement couvertes par des ressources propres sont ainsi très largement compensées.



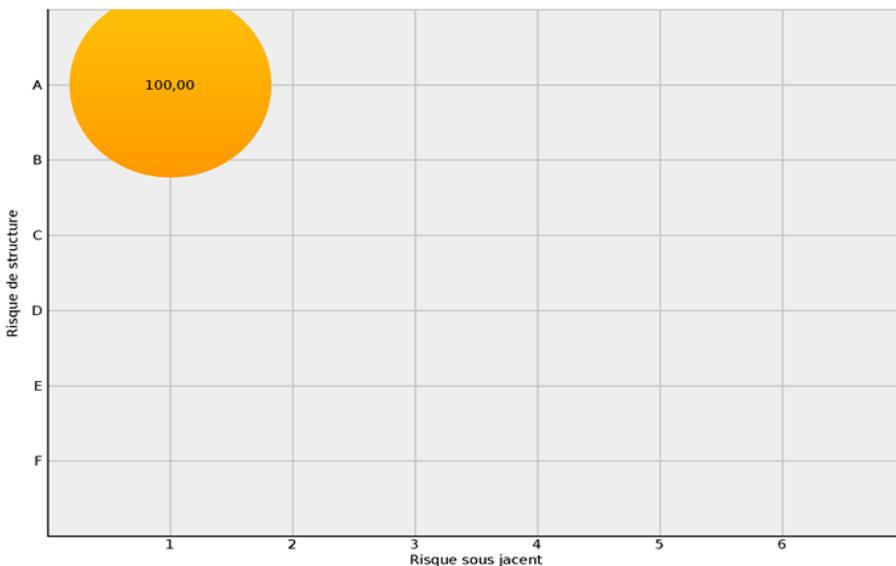
IV - ANALYSE DE LA DETTE (données au 15/01/2020)

La dette de la ville est constituée exclusivement d'emprunts à taux fixe.

Dette par type de risque :

Type	Capital Restant Dû	Taux moyen
Fixe	7 094 354 €	3,13 %
Variable	0.00 €	0,00 %
Ensemble des risques	7 094 354 €	3,13 %

L'intégralité de la dette de la ville est sécurisée selon la charte de bonne conduite GISSLER

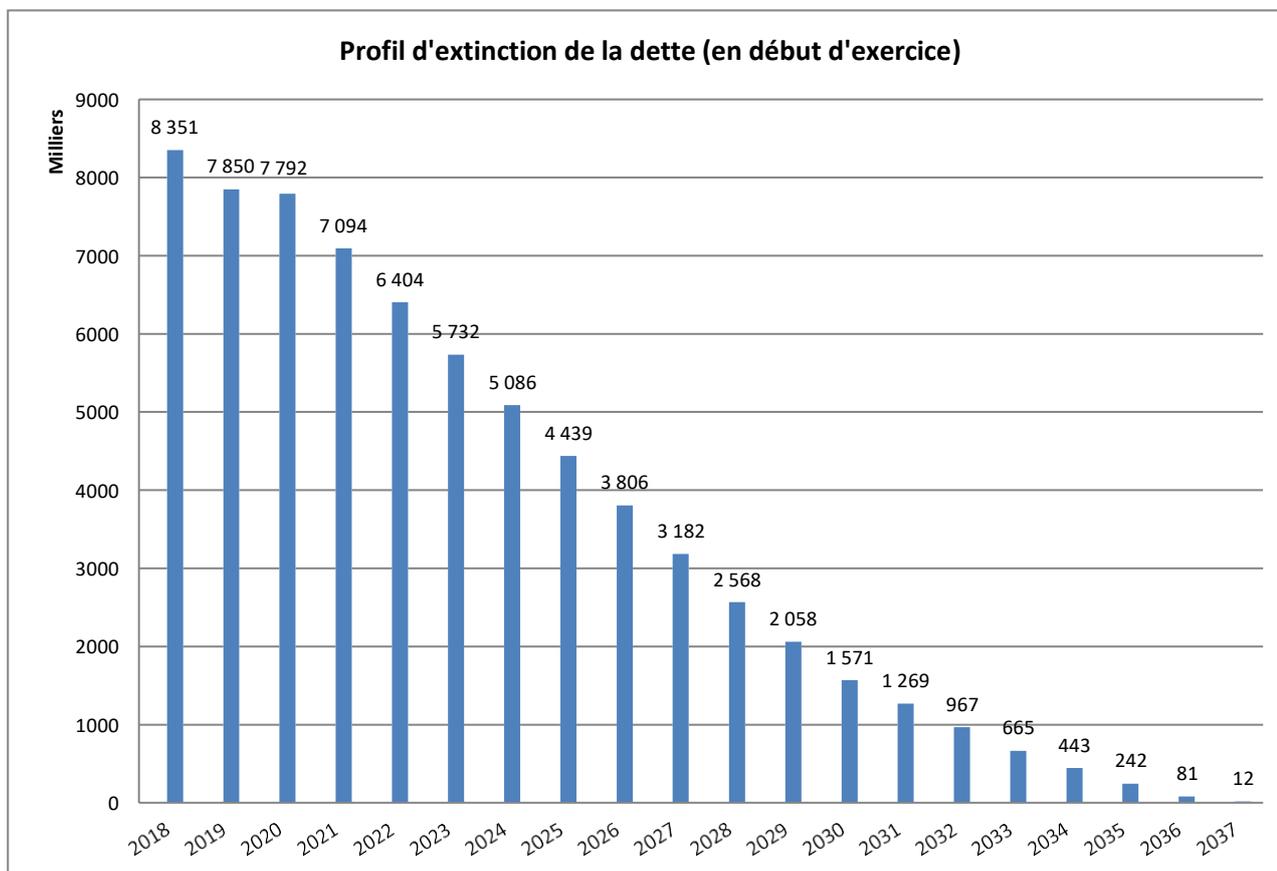


Répartition de la dette par prêteur :

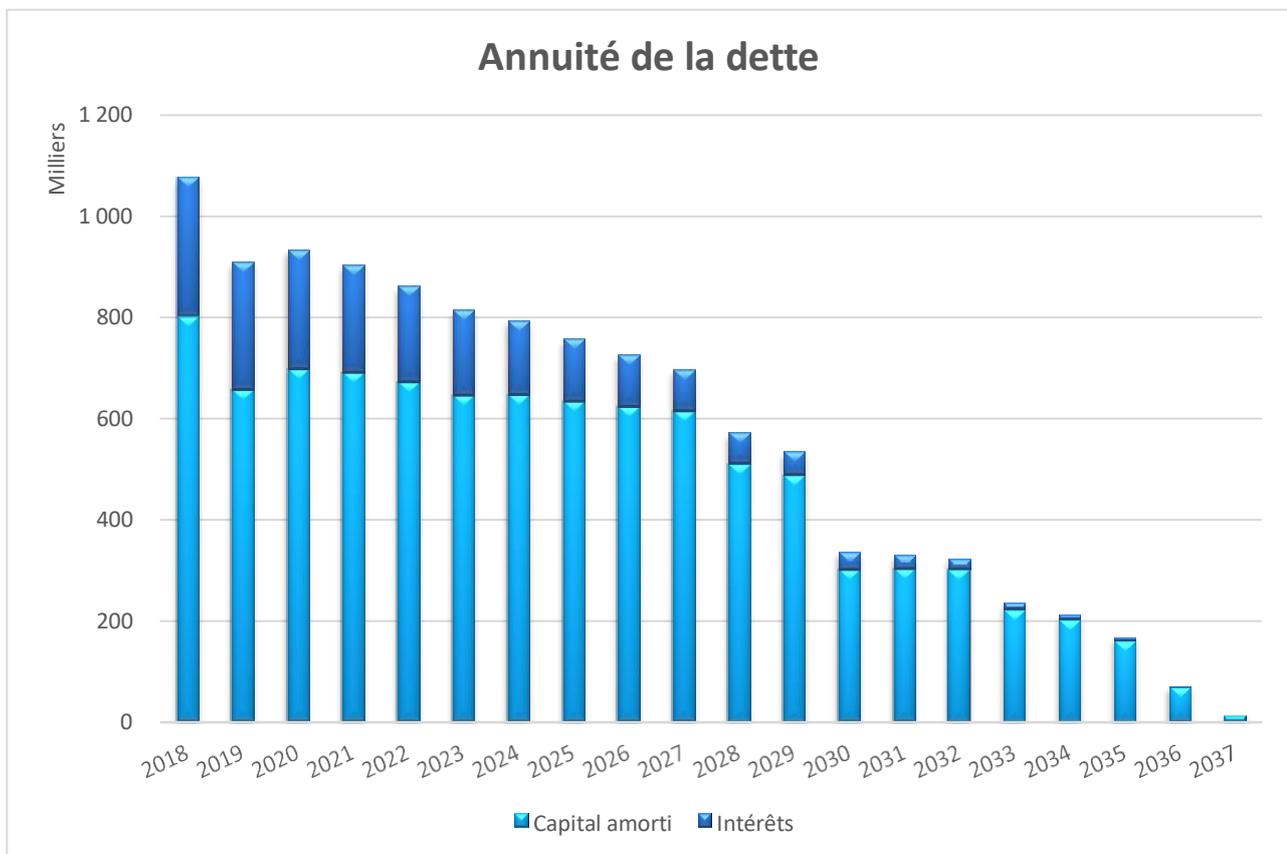
Dette par prêteur	CRD	% du CRD
CAISSE D'EPARGNE	3 387 719 €	47,75
SFIL CAFFIL	1 669 557 €	23,53
BANQUE POSTALE	763 750 €	10,77
CREDIT AGRICOLE	676 359 €	9,53
CREDIT MUTUEL	585 968 €	8,26
Autres prêteurs	11 000 €	0,16
Ensemble des prêteurs	7 094 354 €	100

Jusqu'en 2010, les dépenses d'investissement ont généré une charge d'emprunt qui a conduit à la hausse l'encours de la dette. 2011 a vu le commencement de la diminution de cet encours, mais l'acquisition du bâtiment de la Poste en 2016 a fait augmenter de nouveau cette charge d'emprunt. Toutefois, l'ouverture de la Maison de Santé Pluridisciplinaire fin 2017, la location des locaux aux différents professionnels de santé et le recours limité à l'emprunt en 2017 et 2018 a permis de réamorcer le désendettement. Il n'a pas été contracté d'emprunt en 2020 ce qui a permis de renforcer ce désendettement. En 2021, un emprunt de 700 000 € sera nécessaire pour couvrir les dépenses d'investissement.

Ainsi, le profil d'extinction de la dette peut se schématiser comme suit :



L'annuité de la dette est composée du montant des intérêts des emprunts et du montant du remboursement du capital. L'addition de ces deux montants permet de mesurer le poids exact de la dette à long et moyen terme des collectivités.



Alors que tous les ans la remontée des taux est annoncée, force est de constater qu'en 2020 les taux ont été encore plus bas qu'en 2019. La Banque Centrale Européenne prévoit de maintenir ses taux d'intérêt directeur à leurs niveaux actuels.

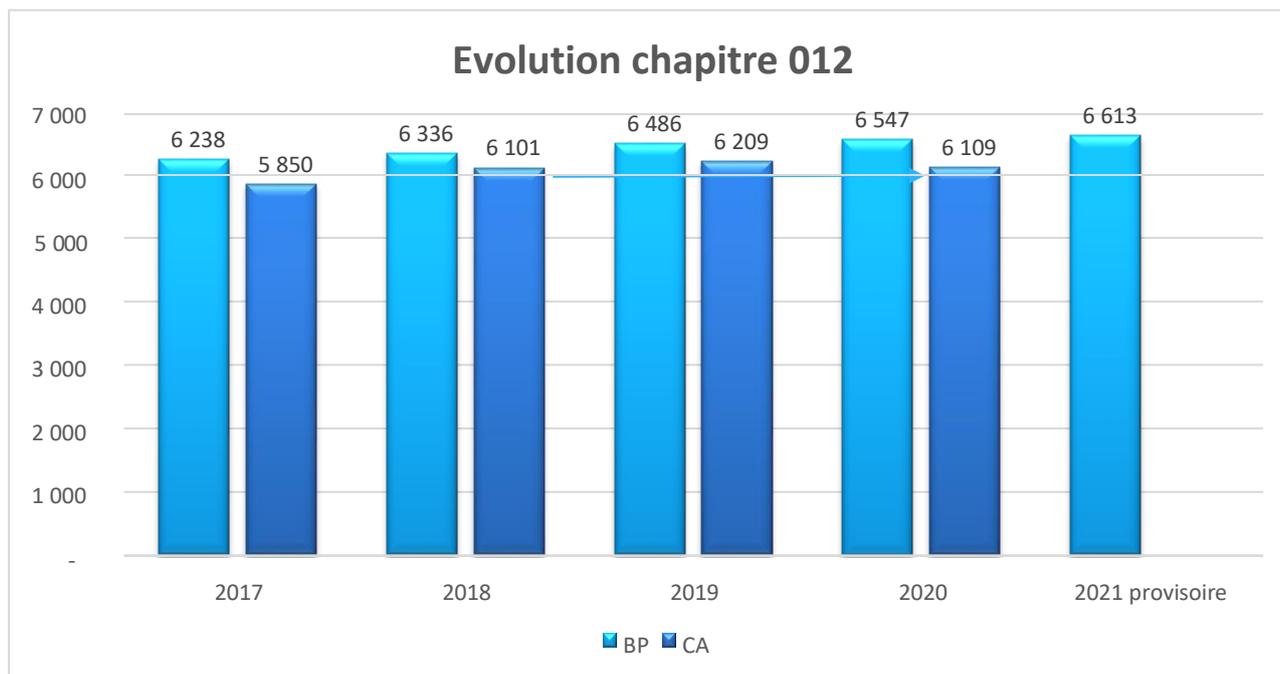
A ce jour, pour la ville de Cesson, le taux moyen annualisé est de 3,13 %.

A noter, les nouveaux emprunts à taux variables ont des taux supérieurs aux emprunts à taux fixes !

V - L'évolution des Ressources Humaines

Les dépenses de personnel sont le premier poste de dépense de fonctionnement des collectivités. C'est la raison pour laquelle, il est nécessaire de bien en comprendre ses mécanismes pour en maîtriser l'évolution.

De 2018 à 2020, l'évolution des dépenses réalisées de personnel a été de 0.12%. Les dépenses du chapitre passent ainsi de 6.101.303 € à 6.108.876 €. Cette évolution se traduit également dans les prévisions budgétaires de 2018 à 2020 comme le montre le graphique ci-dessous :



Il convient de noter également que sur la période, aucun ajustement budgétaire n'a été nécessaire sur ce chapitre à l'occasion de décisions modificatives.

Pour l'année 2021, les évolutions du chapitre 012 se décomposent de la manière suivante :

	BP 2020	Réalisé en 2020	BP 2021
Chapitre 012	6 546 675	6 108 876	6 613 282
Masse salariale	6 274 675	5 847 937	6 333 282
dont assurance du personnel	210 000	203 310	217 000
dont CNAS	37 000	36 612	39 500
dont médecine du travail	25 000	21 017	23 500
Différence masse salariale avec BP N-1 ou avec réalisé BP N-1	10 547	-145 109	58 607
Différence masse salariale en % avec BP N-1 ou avec réalisé BP N-1	0,17%	-2,42%	0,93%
Différence CH 012 avec BP N-1 ou avec réalisé BP N-1	60 547	-100 123	66 607
Différence CH 012 en % avec BP N-1 ou avec réalisé BP N-1	0,93%	-1,61%	1,02%

Décomposition de la rémunération

Les salaires des agents de la ville se décomposent en plusieurs rubriques essentielles : le traitement indiciaire qui correspond au salaire de base en fonction du grade et de l'échelon, le régime indemnitaire qui correspond aux primes versées auxquelles s'ajoute éventuellement la nouvelle bonification indiciaire en fonction des emplois exercés.

Les heures supplémentaires sont également des compléments de rémunération.

L'ensemble est retracé dans le tableau ci-dessous :

	EXECUTION BUDGET 2020	PREVISIONNEL BUDGET 2021
Traitement indiciaire	2 764 164	2 865 950
Régime indemnitaire	432 874	458 658
Nouvelle bonification indiciaire	19 269	19 786
Heures supplémentaires	29 601	65 020

Les effectifs

173 agents étaient rémunérés par la ville en Janvier 2020. Il est prévu une rémunération pour 167 collaborateurs en Janvier 2021. Le nombre d'équivalents temps plein passe de 147 en 2020 à 144 en 2021.

Les avantages en nature

Le total des sommes des avantages en nature représente pour 2021, 12.722 € ; pour 13.857 € en 2020.

Les agents suivants bénéficient d'un logement pour nécessité absolue de service (gardiens) :

Gardiens des écoles Jacques Prévert, Jules Ferry, Jules Verne, du centre technique municipal.

Le Directeur général des Services bénéficie d'un véhicule de fonction.

Le temps de travail

Issu du passage à 35 heures en 2000, le temps de travail est de 1 607 heures par an.

Les agents fonctionnaires bénéficient de 35 jours de congés annuels au prorata temporis.

Le calcul du temps de travail s'effectue de manière différente en fonction des services compte tenu des missions. Les principaux modes utilisés sont les suivants :

Pour la Direction de l'Education :

Le personnel des écoles, des accueils, des centres de loisirs est annualisé. Un planning est réalisé pour l'année scolaire en tenant compte des contraintes du service et des vacances scolaires.

Pour les services administratifs :

Le temps de travail est de 35 heures par semaine avec un système de badgeage obligatoire. Il existe des plages fixes (temps de présence requis) et des plages variables (temps de présence facultatif si présence assurée dans le service).

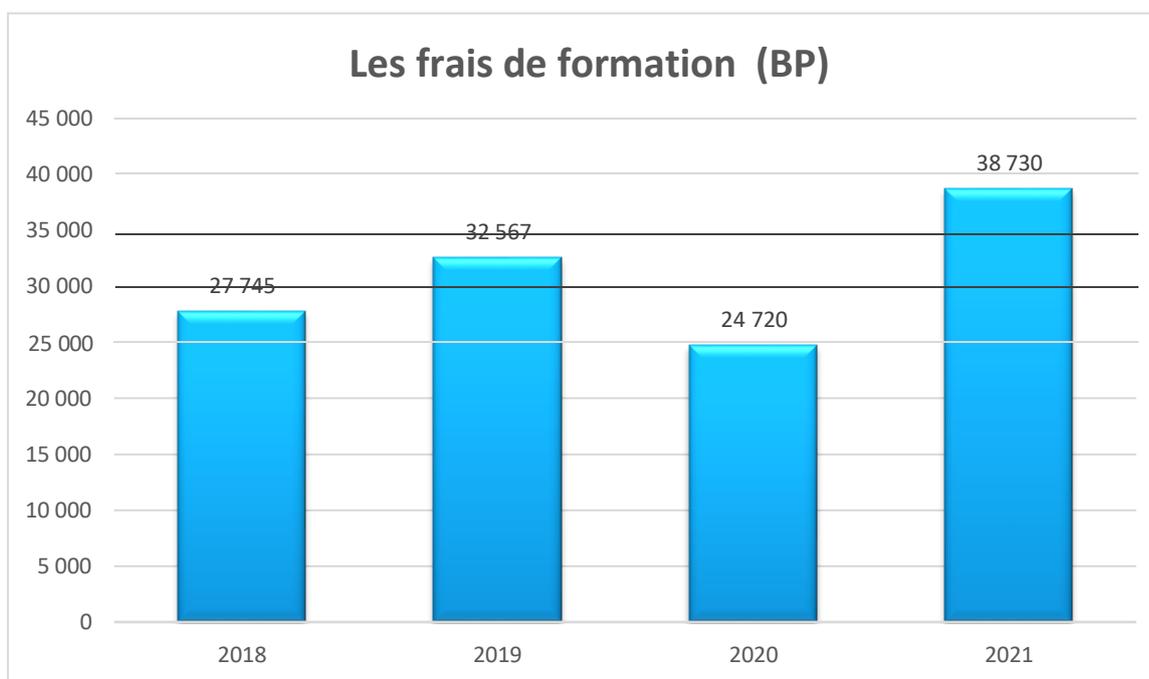
Pour les services du Centre Technique Municipal :

Le temps de travail est de 37,50 heures hebdomadaires et ouvrant droit à 15 jours d'ARTT.

Réforme en cours : La finalisation de la réforme sera effective au cours du premier semestre 2021.

La formation

Enfin, la rationalisation et la modernisation des services municipaux passent également par un effort particulier sur la formation. Le graphique ci-dessous résume l'évolution des frais de formation de ces dernières années.



Les recettes

Les recettes sont essentiellement constituées par les remboursements liés aux absences : maladies, maternités ...

En 2020, plus de 144.000 € ont été perçus. Cette somme est estimée de manière prudentielle pour 2021 à 50.086 €, calculée à partir des données connues (maladies, mi-temps thérapeutiques en cours...)

VI - PROJET DE BUDGET 2021 :

DEPENSES				RECETTES			
En milliers €	2020 BP + DM	2021 BP prévisions + reports	Ratio en %		2020 BP + DM	2021 BP prévisions + reports	Ratio en %
011 - Charges à caractère général	2 736	2 879	5,23	002 - Résultat reporté	1 661	1 811	9,03
012 - Charges de personnel	6 547	6 613	1,01	013 - Atténuation de charges	44	42	-4,55
014 - Atténuation de produits	395	403	2,03	042 - Opérations d'ordres entre sections	142	13	-90,85
022 - Dépenses imprévues	139	140	0,72	70 - Produits des services	1 098	1 100	0,18
023 - Virement à la section d'inv.	700	800	14,29	73 - Impôts et taxes	7 877	8 056	2,27
042 - Opérations d'ordre entre sections	558	466	-16,49	74 - Dotations, subventions et participations	1 709	1 729	1,17
65 - Autres charges de gestion courante	1 688	1 693	0,30	75 - Autres produits de gestion courante	484	472	-2,48
66 - Charges financières	237	213	-10,13				
67 - Charges exceptionnelles	15	16	6,67				
TOTAL	13 015	13 223	1,60	TOTAL	13 015	13 223	1,60
020 - Dépenses imprévues	100	100	0,00	001 - Résultat reporté	338	24	-92,90
040 - Opérations d'ordre entre sections	142	13	-90,85	021 - Virement de la section de fonctionnement	700	800	14,29
041 - Opérations patrimoniales	30	30	0,00	024 - Produits des cessions d'immobilisations	0	0	
16 - Emprunts et dettes assimilées	709	709	0,00	040 - Opérations d'ordre entre sections	558	466	-16,49
20 - Immobilisations incorporelles	63	92	46,03	041 - Opérations patrimoniales	30	30	0,00
204 - Subventions équipement versées	280	280	0,00	10 - Dotations, fonds divers et réserves	635	520	-18,11
21 - Immobilisations incorporelles	941	1 522	61,74	13 - Subventions d'investissement reçues	674	914	35,61
23 - Immobilisations en cours	670	708	5,67	16 - Emprunt et dettes assimilées	0	700	
TOTAL	2 935	3 454	17,68	TOTAL	2 935	3 454	17,68

Conclusion :

Le Débat d'Orientations Budgétaires n'a pas pour mission d'examiner les lignes budgétaires dans le détail ni de travailler sur une première mouture du budget primitif pour ajuster son mode d'équilibrage. L'objectif qui lui est assigné est de dresser les grandes lignes d'évolutions des principaux dossiers, sachant que seule la présentation du budget primitif constituera une approche comparative complète, avec le budget primitif de l'année antérieure, 2020.

Afin de faire face aux baisses continues de dotations depuis 10 ans, les finances de la ville ont été gérées avec la plus grande rigueur. Ainsi de nombreuses actions ont été engagées afin de maintenir les charges de fonctionnement à un niveau raisonnable, tout en proposant toujours une bonne qualité de services à la population, et en poursuivant les travaux conformément au programme établi.

Les nombreux investissements de ces dernières années ont été réalisés en contractant des emprunts en fonction des projets et des retours sur investissement comme pour la Maison de Santé, la Poste et la salle Chipping Sodbury avec des loyers, permettant ainsi de se désendetter année après année passant de presque 12 000 000 € de dette en 2014 à 7 100 000 € début 2021.